Syndicat des Personnels Administratifs
des Services Extérieurs de l'Education Nationale

SPASEEN-FO

Section de la Haute-Garonne
93, Bd de Suisse, 31200 Toulouse
Tel/fax : 05 61 47 89 55 mail : spaseen31@gmail.com

Toulouse, le 9 janvier 2015

à Madame la rectrice de

l'Académie de Toulouse

Madame la Rectrice,

Par note datée du 8 décembre 2014, vous apprenez à l'ensemble des personnels administratifs relevant des services académiques qu'une nouvelle application de gestion du temps sera mise en fonctionnement à compter de mois de mars 2015, période à laquelle l'ensemble des déménagements vers le site géographique de l'ex Caserne Niel sera achevé. D'autres éléments d'information ne sont pas passés inaperçus auprès de nos collègues.
Plusieurs interrogations peuvent être émises sur le contenu de ladite note:

1- Pourquoi l'application actuelle de gestion du temps dénommée "TIC TAC" récemment mise en œuvre et présentée, en son temps, comme une panacée ne donnerait plus aujourd'hui satisfaction? Par suite, quelles sont les raisons qui motivent la mise ne place de ce nouvel outil et quel est le coût engendré par la mise en place de cette nouvelle application de gestion du temps.

2- L'étalement des divers déménagements sur la période février/mars 2015 vous conduit à estimer que compte tenu des délais nécessaires à l'installation de la nouvelle application et à la formation des utilisateurs une période dite "blanche" serait prévue entre janvier et mars 2015 soit trois mois pleins, période durant laquelle les personnels ne pourraient plus "badger" et réaliser des récupérations de temps.

Nous ne pouvons tolérer cela. Les personnels administratifs s'ils effectuent un temps de travail supplémentaire peuvent actuellement récupérer jusqu'à deux journées mensuellement. Pendant trois mois cela deviendrait impossible. Mais ne serait-ce pas là le rêve des décideurs publics?

Je vous rappelle que la fusion entre le rectorat et les services de l'inspection académique de la Haute-Garonne n'a pas reçu un accueil favorable des personnels. Elle s'est faite au forceps, contre leur volonté.
Nous voyons d'ailleurs aujourd'hui les limites d'une telle décision tant pour les usagers désorientés que pour le fonctionnement souvent à flux tendu des différentes Directions.

Aujourd'hui, ce déménagement qui nous est à nouveau imposé, qu'aucun personnel n'a souhaité, sur un site excentré, sur un bâtiment dont le coût est assurément exorbitant (combien cette construction a-t-elle coûté en période d'austérité, austérité qui on le voit ne paraît pas concerner la totalité de l'argent public mais qui concerne assurément les traitements des agents) et qui ne permettra pas d'accueillir l'ensemble des personnels des services académiques (ce qui constitue une situation à tout le moins ubuesque démontrant par là même l'incompétence de ceux qui ont pris les décisions) ne manquera pas de poser des problèmes en termes d'organisation pour les personnels administratifs.

Vous allez ajouter à cela une privation des temps de récupération sur temps de travail supplémentaire pour les personnels. Jusqu'où irez-vous dans la régression puisque naturellement cette mesure profitera exclusivement à l'administration et en aucune manière aux personnels.

La période dérogatoire ne nous paraît en rien justifiée.

Il vous appartient de trouver les solutions appropriées afin que les personnels puissent continuer, de janvier à mars 2015, à poser des temps de récupération.

Nous ne cautionnerons et n'accepterons pas une nouvelle régression et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de trouver les voies et moyens appropriés afin que les personnels ne subissent pas à nouveau les conséquences de décisions dont l'anticipation et la l'impréparation apparaissent discutables voire inexistantes.

Dans l'attente de pouvoir aborder cette question avec vous lors de notre prochaine audience de janvier, je vous adresse Madame la Rectrice mes salutations respectueuses.

Le secrétaire départemental : Michel Sarny